



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التربية الوطنية

مؤسسة التربية و التعليم الخاصة سليم

ETABLISSEMENT PRIVE D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SALIM

www.ets-salim.com 021 87 10 51 021 87 16 89 Hai Galloul - bordj el-bahri alger

رخصة فتح رقم 1088 بتاريخ 30 جانفي 2011

تعليمي - ابتدائي - متوسط - ثانوي

إعتماد رقم 67 بتاريخ 06 سبتمبر 2010

**Classe : 3ASGE1.2**

## **DEVOIR DE FRANÇAIS DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**

### **Texte :**

**Il y a soixante ans, deux militants nationalistes algériens, Ahmed Zabana et Abdelkader Ferradj, étaient guillotins. Le président du Conseil était Guy Mollet, le ministre de la Justice, François Mitterrand. Ces deux exécutions furent les premières d'une longue série.**

Les gouvernements successifs ont tout fait pour minimiser les « événements » qui se déroulaient en Algérie, depuis les attentats de la Toussaint en 1954, en utilisant des euphémismes\* : opérations de maintien de l'ordre, pacification... De même, il ne pouvait être question de combattre une armée de libération. Ainsi, les combattants algériens n'ont jamais été considérés comme tels, mais comme des « rebelles » ou des « hors-la-loi » faisant partie des « bandes armées » sous le régime de droit commun. De ce fait, ils n'étaient pas passés par les armes devant un peloton d'exécution, mais guillotins.

Pourtant, le cadre législatif s'est progressivement rapproché de l'état de guerre, d'abord avec la loi d'avril 1955 créant l'état d'urgence, puis un nouveau pas est franchi en 1956 : Guy Mollet, leader socialiste, bascule alors dans la répression. Le 15 février, le Conseil des ministres se prononce en faveur des exécutions capitales. François Mitterrand, alors ministre de la Justice, y est favorable. Le 12 mars 1956, les « pouvoirs spéciaux » sont votés ; **ils** autorisent le gouvernement à mettre en œuvre tous les moyens pour rétablir l'ordre en Algérie. Dès les jours suivants, toute une série de lois et de décrets sont adoptés, notamment pour condamner à mort les déserteurs rejoignant une « bande armée ».

Abdelkader Ferradj est justement un déserteur. Il a participé à une attaque ayant tué six personnes, près de Palestro, et la presse souligne qu'il a déserté de cette localité. Or, le nom de Palestro prend une tout autre résonance à partir du 18 mai 1956 : 20 rappelés au service militaire sont tués près du village de Djerrah, dans les gorges de Palestro. Le nom attaché aux événements enflamme l'actualité et choque l'opinion publique française. Condamner à mort et exécuter Abdelkader Ferradj, c'était répondre aux morts de Palestro en tuant quelqu'un qui n'**en** était pas responsable mais qui était difficilement défendable.

Ahmed Zabana était un militant beaucoup plus chevronné. Ouvrier dans une cimenterie à Oran, il était syndicaliste de la CGT et un animateur du parti indépendantiste de Messali El Hadj, le PPA-MTLD. Membre de l'Organisation spéciale (OS), bras armé clandestin du PPA-MTLD, il a déjà été arrêté et torturé en 1950, et condamné à trois ans de prison. Le 1er novembre 1954, il a participé à l'insurrection aux environs d'Oran, avant d'être arrêté huit jours plus tard. Accusé d'avoir participé à l'attaque d'une maison forestière et d'avoir tué le garde, il est condamné à mort le 3 mai 1956.

Le conseil supérieur de la magistrature rejette les demandes de grâce. Le 19 juin 1956, à 4 heures du matin, dans la prison Barberousse à Alger, Ahmed Zabana puis Abdelkader Ferradj sont guillotins.

Ces exécutions plongent l'Algérie dans une spirale de la violence. Le FLN avait déjà prévenu qu'il tuerait cent Européens pour chaque exécution. Les attentats individuels se multiplient, en effet : en dix jours, 43 Européens sont tués ou blessés. Les « ultras » de l'Algérie française décident de passer à la vitesse supérieure : au mois d'août, **ils** déposent une bombe dans la casbah d'Alger, rue de Thèbes, qui tue 70 Algériens. L'escalade du terrorisme urbain est dès lors lancée ; elle conduira à la « bataille d'Alger » de 1957.

**TRAMOR QUEMENEUR. L'HUMANITÉ. JUIN 2016**

**Euphémisme\*** : atténuation d'une expression pour les rendre moins choquantes

Page 1/2

حي قعلول سبرج البحري - الجزائر

Web site : [www.ets-salim.com](http://www.ets-salim.com) / Fax 023.94.83.37 : الفاكس - Tel : 0560.94.88.02/05.60.91.22.41/05.60.94.88.05 ☎

## I) Compréhension :

- 1) L'auteur de ce texte :
  - Témoigne d'un événement historique
  - Informe d'un fait d'histoire
  - Raconte un fait imaginaireRelevez la bonne réponse
- 2) Quelles sont les expressions utilisées par les différents gouvernements français afin de minimiser la gravité des événements d'Algérie.
- 3) Les combattants algériens qui faisaient partie d'une « bande armée » étaient exécutés :
  - Par des armes
  - Par la guillotine
  - Par la chambre à gaz
- 4) Relevez du texte une phrase qui montre que l'exécution de Abdelkader Ferradj était en fait un acte de vengeance.
- 5) Quelle est la conséquence de la mise à mort des deux militants nationalistes ?
- 6) Complète le tableau suivant :

Dates	Evénements (Phrases nominales)
-AVRIL 1955	-
-18 MAI 1956	-
-19 juin 1956	-
-1957	-

- 7) « .....mais comme des rebelles. »  
Relevez du texte l'expression qui s'oppose au mot souligné
- 8) A quoi renvoient les termes soulignés dans le texte.
- 9) Relevez du texte un mot et une expression du champ lexical de «peine à mort ».
- 10) Complétez l'énoncé suivant par des termes pris du texte :

Ahmed Zahana est un..... nationaliste algérien ayant participé à l'.....de la.....de libération nationale du 1<sup>er</sup> novembre 1954, dans la région d'.....Condamné à..... à la suite de l'assassinat d'un garde forestier, il est le premier indépendantiste algérien à être....., le 19 juin 1956.

***Bon Courage***

## Corrigé :

- 1) Informe d'un fait d'histoire
- 2) « opérations de maintien de l'ordre » et « pacification »
- 3) Par la guillotine
- 4) « Condamner à mort et exécuter Abdelkader Ferradj, c'était répondre aux morts de Palestro »
- 5) La conséquence : le terrorisme urbain qui conduira à la bataille d'Alger
- 6)

Dates	Evénements (Phrases nominales)
AVRIL 1955 18 MAI 1956 19 juin 1956 1957	-Création de l'état d'urgence -Assassinat de 20 rappelés au service militaire -Exécution d'Ahmed Zabana et de Abdelkader ferradj -Bataille d'Alger

- 7) Les combattants algériens
- 8) Ils : pouvoirs spéciaux  
En : des morts de Palestro
- 9) Condamnés à mort  
Exécution
- 10) Ahmed Zahana est un **militant** nationaliste algérien ayant participé à l'**insurrection** de la **guerre** de libération nationale du 1<sup>er</sup> novembre 1954 dans la région d'**Oran**. Condamné à **mort** à la suite de l'assassinat d'un garde forestier, il est le premier indépendantiste algérien à être **guillotiné**, le 19 juin 1956.